

Spring 2005

# Les Filles de Marianne: La Laïcité, la Libération, le Voile, et le Féminisme Chez les Femmes Françaises ou Daughters of the Republic: The Perspectives of French Women on Laïcité, Liberation, the Veil, and Feminism

Kirsten M.Y. Wesselhoeft  
*SIT Study Abroad*

Follow this and additional works at: [https://digitalcollections.sit.edu/isp\\_collection](https://digitalcollections.sit.edu/isp_collection)

 Part of the [Women's Studies Commons](#)

---

## Recommended Citation

Wesselhoeft, Kirsten M.Y., "Les Filles de Marianne: La Laïcité, la Libération, le Voile, et le Féminisme Chez les Femmes Françaises ou Daughters of the Republic: The Perspectives of French Women on Laïcité, Liberation, the Veil, and Feminism" (2005). *Independent Study Project (ISP) Collection*. 474.

[https://digitalcollections.sit.edu/isp\\_collection/474](https://digitalcollections.sit.edu/isp_collection/474)

This Unpublished Paper is brought to you for free and open access by the SIT Study Abroad at SIT Digital Collections. It has been accepted for inclusion in Independent Study Project (ISP) Collection by an authorized administrator of SIT Digital Collections. For more information, please contact [digitalcollections@sit.edu](mailto:digitalcollections@sit.edu).

## **Les Filles de Marianne:**

La laïcité, la libération, le voile, et le féminisme  
chez les femmes françaises

*ou*

## **Daughters of the Republic:**

The perspectives of French women  
on laïcité, liberation, the veil, and feminism

*“La France est la fille aînée de l’Eglise. »*

Pape Etienne II

### **I. Introduction : Pourquoi la laïcité, et pourquoi les femmes?**

La laïcité est une institution française fondamentale. Depuis la loi du 9 décembre 1905, qui a établi la France comme république laïque, et depuis le déroulement de l’école Jules Ferry qui était par définition publique, laïque, gratuit, et obligatoire, la laïcité a défini l’éducation des générations d’élèves français. Elle fait maintenant pour les français une partie inextricable des valeurs fondateurs républicains : liberté, égalité, et fraternité. D’après beaucoup des français, la laïcité est même impliquée par la démocratie – on ne pourrait pas, selon eux, avoir une vraie démocratie non laïque. Mais aujourd’hui en France, on est confrontée avec la combinaison d’une nouvelle diversité de la population et avec la croissance des femmes dans la vie publique, ce qui fait que la laïcité est maintenant un peu remise en question. Le question que les français se posent maintenant n’est pas *Est-ce qu’on veut la laïcité ?* – ce qui est impensable pour la grande plupart des français – mais une question peut-être beaucoup plus profonde : *Qu’est-ce que la laïcité ?* C’est une question à la fois ambiguë et essentielle : maintenant, plus que jamais, la laïcité a besoin d’être explicitement définie. Et la façon dont elle sera définie dictera directement le visage futur de la France.

La question de la laïcité est tout à fait liée avec la situation des femmes en France. Le fait que ce débat sur la laïcité se passe actuellement est lui-même grâce aux femmes et grâce à la libération des femmes – des femmes musulmanes en particulières. Il faut dire que la plus grande raison pour laquelle on parle de la laïcité aujourd’hui est le débat sur l’interdiction du port du voile à l’école, et la possibilité que cette interdiction s’étendra aux autres lieux publics. Désormais, on ne peut pas parler de la laïcité sans parler du voile – déjà on voit le lien entre la situation des femmes et la laïcité. Souvent, on décrit cette lutte contre le port du voile à l’école comme une des dernières luttes pour la libération des femmes. Pourtant, sans que les femmes musulmanes ne soient déjà aussi libérées pour porter le voile dans les espaces où ça peut gêner, comme l’école ou les bureaux des fonctionnaires, il n’y aurait point de controverse. C’est donc la libération actuelle d’une certaine part des femmes musulmanes qui a forcée cette question de la laïcité dans la conversation politique française. Autrement dit, lorsque la dame du ménage au foyer porte le voile, personne ne le marque. Mais quand les filles et femmes voilées entrent nombreuses dans la société française, il se passe une crise des définitions.

Cette « crise des définitions » fait que la question du port du voile concerne les filles non voilées et non musulmanes – et les hommes également ! – tant qu’elle concerne les filles musulmanes, voilées. Ce n’est pas les filles catholiques qui ont l’habitude de se voiler, bien entendu. Mais ce qui se passe actuellement avec les femmes et filles voilées aura des effets profonds sur l’idée d’une femme dans l’imagination française. C’est-à-dire, si les filles et femmes musulmanes voilées finissent par pouvoir s’intégrer complètement dans la vie quotidien de la France, les réponses des français aux questions comme *Qu’est-ce que la féminité ? Qu’est-ce que le féminisme ?* ou bien *Qu’est-ce que la libération ?* seront obligées à évoluer. Et sinon, si la loi reste ferme en l’interdiction du port du voile à l’école, et éventuellement dans autres espaces publics, un certain définition de la féminité, de

l'égalité, et de la libération seront fixées dans la loi et dans l'esprit de la France. L'affaire du voile aura donc des répercussions pour l'éducation et le traitement de toutes les femmes et filles français – et évidemment, quand on y pense, pour toutes et tous citoyens français.

Les détracteurs de la loi Stasi, la loi qui a interdit le port du voile à l'école, disent souvent que c'est à cause du racisme, d'un sentiment anti-islamique, ou faute d'éducation que pas mal de gens sont d'accord avec cette loi. A leur côté, les promoteurs de la loi disent souvent que si on permet le voile à l'école c'est parce qu'on ne s'intéresse pas pour le bien-être et l'éducation des filles musulmanes, ou parce qu'on est sexiste. Avec ces généralisations, les deux côtés peuvent laisser tomber leurs opposants comme des bigots, sans y penser et sans essayer de les comprendre. Il y a, comme toujours, un petit bout de vérité dans les deux. Il y en a en France des gens racistes, des gens anti-islamiques, et (beaucoup plus nombreux) des gens pas éduqués concernant l'Islam et le voile. Il y en a également des gens sexistes, qui ne se concernent pas trop pour l'éducation des filles. Pourtant, je ne crois pas que ces causes-là soient les plus importantes de cette controverse. Comme j'ai dit avant, on est dans une situation d'une crise des valeurs. L'affaire des foulards touche aux quelques définitions essentielles à l'identité française, et de le réduire à une affaire du racisme ou du sexisme est de diminuer sa profondeur.

Pour toutes ces raisons que j'ai expliquées, j'ai voulu trouver avec mon étude une perspective uniquement féminine sur la laïcité. Je crois qu'il est essentiel, parmi tout le polémique qui se passe autour de cette question de la laïcité, de demander aux femmes et aux filles qui se trouvent aux deux côtés du débat qu'est-ce qu'elles pensent ! La première chose que j'ai trouvée en ma recherche était qu'on ne peut pas dire qu'il y a *une* perspective féminine de la laïcité. Il y a peut-être tant des perspectives féminines sur ce sujet qu'il y a des femmes en France ! Justement, le but de mon étude était de comprendre les deux grands

courants d'opinion dans les mouvements féministes – et de comprendre également les positions des femmes qui ne se considèrent pas comme « féministes ».

Il semblait dès le début de mon étude que cette affaire des foulards soit une situation spécifique qui relève une division beaucoup plus profonde – une « crise des définitions. » Ce que j'ai trouvé a confirmé d'un part cette hypothèse – il y a bien des grandes différences au niveau des valeurs, au niveau des concepts et définitions, entre les deux côtés de ce débat. Par contre, j'ai trouvé aussi des grandes similarités révélatrices ; des thèmes sur lesquels presque toutes étaient plus ou moins d'accord. Ces similarités étaient parfois des heureuses surprises, inattendues. Mon espérance est que malgré les grandes séparations entre ces deux catégories de femmes, la terre en commun qu'elles ont articulé peut devenir un point de départ pour un travail ensemble, qui peut lier les femmes qui se trouvent maintenant en opposition. Pour trouver et documenter ces perspectives diverses, j'ai interrogé un groupe des femmes aux sujets de la laïcité, la citoyenneté, et le féminisme. Ce dossier présente les conclusions et l'analyse de ces conversations.

## **II. Population et Plan d'Enquête**

Pendant mon étude j'ai parlé avec environ quinze personnes différentes – hommes et femmes des âges, professions, et milieux sociaux différentes. Cependant, pour avoir l'information le plus précis et le plus intéressant possible, j'ai voulu que mes sujets soient uniquement des femmes, et qu'elles soient des femmes qui avaient déjà un lien avec cette question de la laïcité. En plus, j'ai voulu poser exactement les mêmes questions à toutes. Donc je ne peux compter que six de mes quinze conversations comme des vrais « entretiens » de mon enquête. Parmi ces six, j'ai parlé avec trois femmes qui étaient opposé à l'interdiction du port du voile, et trois qui le soutenaient. Une personne dans chaque catégorie avait moins de 25 ans, une avait entre 30 et 49 ans, et une avaient 50 ans ou plus, pour que toutes âges soient représentées. Les femmes étaient également variées en appartenance religieuse, milieu

social, et statut familiale. A chaque côté du question, j'ai essayé de trouver une variété : c'est-à-dire par exemple, parmi les femmes qui étaient contre la loi Stasi, il y a deux femmes musulmanes (une d'origine étrangère, l'autre d'une famille non étrangère) et une femme non-musulmane. Malheureusement que je n'ai pas réussi à trouver une musulmane qui soutenait la loi Stasi, parce que ça serait fort intéressant, mais j'ai parlé avec une dame qui avait grandi dans la foi musulmane, dans une famille d'Algérie, qui est pour la loi. Alors bien que je n'ais eu que six entretiens, j'ai essayé par intention d'avoir le plus variété possible.

Les entretiens ont duré de 35 minutes à une heure et demi, et ils étaient tous composés de huit questions identiques. Les questions étaient divisées en 3 catégories : les questions de la laïcité et des valeurs républicaines, les questions de la vie en société, et les questions de la vie et statut de la femme. Ce que j'ai cherché pendant tout ce discours était les différences idéologiques entre mes sujets qui pouvaient expliquer leurs différences sur la question du voile. Avec ce but, j'ai bâti le questionnaire suivant :

*Valeurs :*

1. Qu'est-ce que la laïcité, selon vous ?
2. Quel sens concrète vous donnez à la liberté ?
3. A quoi correspond l'idée de l'égalité ?

*Vie en Société :*

4. Qu'est-ce que ça veut dire pour vous, être citoyenne française ?
5. Quel rôle doit avoir la religion dans une société ?

*Vie et Statut de la Femme :*

6. Quel doit être, selon vous, le rôle de la femme dans la vie publique/sociale ?
7. Et quel doit être son rôle dans la vie familiale ?
8. Que veut dire pour vous le mot féministe ?

Par intention, aucune des questions ne mentionne le voile ou la loi Stasi. J'ai trouvé très vite dans mon enquête que lorsqu'on demande à quelqu'un pourquoi elle soutient ou ne soutient pas cette loi, il y a des réponses automatiques qui suivent aux deux côtés. Peut-être les gens n'ont pas assez de confiance en eux-mêmes pour dire leurs propres opinions, plus vraisemblable qu'ils répètent sans y penser – et même sans l'avoir reconnu – les justifications qu'ils entendent chez les figures politiques. Mais les opinions officielles je peux facilement trouver pour moi-même, et en fait je ne m'y intéresse pas trop. Ce que j'ai voulu trouver était les croyances abstraites et même parfois sous-conscients qui pouvaient expliquer cette division au sujet de la laïcité. J'en suis sûre que personne ne me dirait « Je suis opposé à la loi Stasi parce qu'elle provoque en moi une crise des définitions, et parce que je veux garder et défendre ma définition sous-consciente de l'égalité ! » Pourtant cette conclusion n'est pas difficile à tirer, quand on analyse les réponses que j'ai eu aux mes questions.

Etant donné la nature abstraite de mes questions, j'ai fait attention de faire parler mes sujets des exemples ou illustrations concrètes. Ces illustrations s'agiraient souvent de la voile, mais aussi des autres éléments de la vie française – la Sécurité Sociale, le bac, et les Gaulois, pour prendre quelques exemples. Les femmes m'ont raconté des histoires personnelles jolies et tristes, et des métaphores profondes. Même séparé du but de mon enquête, les textes de ces conversations font six belles visions uniquement féminines de la vie à la française. Le processus d'amener cette enquête comme une étudiante étrangère était particulièrement plaisant et enrichissant, et après plusieurs de mes entretiens, les femmes m'ont donné le meilleur compliment pour une chercheuse : que les questions que j'ai posé les ont fait réfléchir de nouveau, et les ont aidé dans la démarche de former et articuler leurs opinions. Tout à part de le but primaire de mon enquête, j'ai confirmé une de mes grandes hypothèses de la vie : que tout le monde fait la philosophie, et si on les donne la chance de l'articuler, ils peuvent tous être philosophes aussi.

### III. Le Cadre Historique et Juridique de la Laïcité

On trouve dans l'histoire de la République française que le rapport entre les filles, la laïcité, et l'enseignement a déjà existé depuis longtemps. Ironiquement, une éducation laïque était interdite aux filles avant 1880, où les premières écoles publiques ont été créées pour les filles à Paris, grâce à la loi Camille Sée. Avant 1880, l'éducation des filles avait été entièrement consacrée à l'église Catholique, et même après la loi Sée, il fallait longtemps pour assurer que l'éducation publique et laïque soit disponible aux filles dans tout le pays, et non seulement à Paris. (Bien sûr, elles restaient séparées des garçons avant la fin des années 20 du siècle dernier.) Pour mieux comprendre cette histoire déjà compliquée des filles et de la laïcité à l'école, et ce qui se passe actuellement autour du port du voile à l'école, il faut connaître un peu le cadre historique et juridique de la laïcité en France.

L'idéal de la laïcité a été présent dans la République depuis la révolution française, comme démontre l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, du 26 août 1789 aux termes duquel : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »<sup>1</sup>

Cet article introduit la laïcité comme une valeur qui protège la liberté et les droits de l'individu – le sens des pensées des Lumières, qui ont été les premières à demander ce principe en France. On voit comment cette article a été radical à l'époque, dans l'utilisation de la phrase modificatrice « même religieuses » - comme s'il était plus plausible d'inquiéter quelqu'un pour ses opinions religieuses que pour ses opinions sur autres sujets – ce qui était bien le cas. En fait, on a fait pas mal de pas en arrière avec les années de Bonaparte et du Concordat avant de voir une vraie réalisation de cette laïcité des pères fondateurs ; et même aujourd'hui elle reste d'un certain part un idéal.

---

<sup>1</sup> Toutes citations des lois ou articles français sont prises des versions des lois publiées en Orallo, Sonia, *La Laïcité en Pratique, à l'école, dans l'administration, à l'hôpital, dans l'entreprise*. Prat Editions, Issy-les-Moulineaux, France, 2004, pages 97-152.



Malgré cette présence du principe de la liberté de conscience en la Déclaration, et malgré la « laïcisation » des écoles en 1882 (le fameux enlèvement des crucifixes des salles de classe) il n'était pas avant le 9 décembre 1905 qu'une loi a mis en place officiellement les principes fondamentaux de la laïcité en leur intégralité. Cette loi, dont on fête cette année le centenaire, existe encore aujourd'hui, avec quelques modifications mineures, et elle reste le plus grand texte de la laïcité. Les trois phrases les plus importantes sont les trois premières : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. » Comment elles nous paraissent banales aujourd'hui, alors qu'à l'époque elles aient été quelques choses de révolutionnaires !

Ces principes restent les plus basiques et plus importants de la laïcité, et ils sont ceux sur lesquels tout le monde est d'accord. Ils articulent non seulement les libertés de conscience et d'exercice de culte, qui avaient déjà fait parties des valeurs républicaines, mais aussi l'égalité de toutes cultes et croyances devant l'état. Cette loi articulait aussi qu'est-ce qu'il voulait dire exactement, de « troubler l'ordre public » avec l'exercice d'une culte, et elle a mis en place quelques restrictions là-dessus – par quel action elle créait cette tension intérieure à la laïcité entre la liberté et l'égalité, qui reste actuellement. Alors il n'est pas ces principes basiques de la laïcité des lumières qui créent du désaccord, mais plutôt le caractère et l'extension des « seules restrictions édictées ci-après » qui ont fait toute la controverse dans la centaine d'années passées.

La première affaire des foulards s'est passée l'automne 1989, et l'avis rendu par le Conseil de l'Etat le 27 novembre a éclairé que « le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de la laïcité, dans la mesure où il constitue l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses, mais... cette liberté ne saurait

permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse qui, par leur nature... ou caractère ostentatoire ou revendicatif, constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande... » Le Conseil a marché un ligne fin entre deux côtés également passionnés dans ce débat sur la foulard – le premier de plusieurs. Le texte de cet avis est plein des mots imprécis et ouvert à l'interprétation individuelle, comme « caractère ostentatoire, » « acte de pression... ou de propagande, » « troubler l'ordre dans l'établissement, » parmi d'autres. Scolaire de la laïcité Patrick Cabanel a cité dans son livre *Les Mots de la Laïcité* un « circulaire de septembre 1994 qui reprenait les termes de cet avis en visant « des signes si ostentatoires que leur signification est précisément de séparer certains élèves des règles de vie communes de l'école. Ces signes sont, en eux-mêmes, les éléments du prosélytisme. » » Si on veut dire par « séparer certains élèves des règles de vie communes de l'école, » qu'il y a des élèves qui se soumettent à Dieu avant les lois de l'homme, on a interdit le port du voile. Voilà comment, avec une certaine définition des mots vagues comme « ostentatoires » et « prosélytisme, » on peut lire cet avis comme déjà un interdiction du port du voile à l'école, tandis que ce n'était pas l'intention des auteurs.

Evidement, l'état allait être obligé à donner une explication de cette loi vague. Le Commission Stasi, mis en place en 2003 par le Président Jacques Chirac avec justement ce but. Après une longue étude des plusieurs « affaires des foulards » qui avaient transpiré, le Commission a proposé l'amendement suivant à la loi : « Dans le respect de la liberté de conscience et du caractère propre des établissements privés sous contrats, sont interdit dans les écoles, collèges, et lycées les tenues et signes manifestent une appartenance religieuse ou politique... Les tenues et signes religieuses interdits sont les signes ostensibles, tels que grand croix, voile ou kippa. Ne sont pas regardés comme des signes manifestent une appartenance religieuse les signes discrets qui sont par exemple médailles, petites croix, étoiles de David, mains de Fatima, ou petits Coran. » Avec cette loi Stasi, qui a pris effet en 2004, l'état

français a pris une étape non précédente dans l’histoire de la laïcité dans tous pays laïques du monde : il a dit que l’enseignement ne peut pas dérouler en égalité totale si quelques élèves se montrent visiblement comme adhérents à une croyance. Certes, ce n’est pas la première loi radicale de la France au sujet de la laïcité et l’égalité – la laïcité elle-même était radicale à une certaine époque. Mais même le commission Stasi savait comment cette décision allait être controversée : d’où le remplacement subtil du mot « ostentatoire » avec le moins péjoratif et donc plus inclusif « ostensible, » et d’où l’insertion de la phrase « dans le respect de la liberté de conscience, » qui n’a aucun sens si on peut faire n’importe quoi en disant qu’on « respecte la liberté de conscience. » Ces jeux linguistiques n’ont pas réussi à cacher le caractère révolutionnaire de cette loi, et le débat là-dessus continuera à se dérouler dans l’avenir. Alors c’est dans ce contexte historique et juridique que j’ai essayé de trouver une compréhension profonde des avis passionnés aux deux côtés : d’où ils venaient, et où ils amènent.

#### **IV. La Laïcité du Point de Vue Quotidien : Résultats et Analyse de mes Entretiens**

Pour bien comparer et contraster les réponses de mes entretiens, je vais prendre chaque groupe des questions à part, pour examiner les similarités et différences d’opinion entre les deux moitiés de mes sujets. Avec une exception : puisque la laïcité fait la plus grande partie – le centre, même – de mon étude, je vais la traiter séparément des autres questions sur les valeurs. Ce qu’on verra, en fait, c’est que la manifestation de la laïcité en société fait tant d’ennuis parce que la laïcité elle-même est une combinaison curieuse des deux autres valeurs dont j’ai parlé : la liberté et l’égalité. Par le moyen des conversations que j’ai eu, on peut voir exactement comment cet enjeu philosophique se déroule dans les esprits des gens.

Lorsque je dise que la laïcité est une amalgamation de la liberté et l’égalité, je veux dire que le principe de la laïcité et les lois laïques françaises essayent de créer un équilibre entre la défense de la liberté de conscience de tous, et l’assurance que toutes religions – et toutes personnes qu’ils soient religieuses ou non – sont mises en égalité devant l’état.

Evidemment, ce n'est pas un projet facile ! De combiner en une valeur et en une loi ces deux choses qui sont fort importantes à la France – liberté et égalité – mais qui sont aussi parfois opposées l'une contre l'autre – ça n'assure qu'une chose : le débat. Je vous présente les façons variées dont les femmes avec qui j'ai parlé réconciliaient ces difficultés.

Un mot de plus avant de commencer : face à ces différences explicites sur la définition de la laïcité, on est tenté comme analyste de donner un avis « officiel » - quel côté a raison, et quel a tort. Mais après tout, je trouve que cela ne servirait pas trop mon but. On dit que la laïcité est une invention française, intraduisible, unique et spécifique à la France – alors pourquoi ne pas laisser les citoyens français redéfinir la laïcité s'ils le veulent ? Elle a toujours été une valeur souple, prête à changer avec le temps. Et ce n'est ni à moi, ni même aux grandes philosophes d'une époque passée, de dicter aux citoyens français d'aujourd'hui sa définition. Donc je ne vais pas m'en occuper de décider quelle définition de la laïcité – ou de l'égalité, ou du féminisme – est la vraie. Je veux seulement les comprendre, et les articuler.

#### *A. Qu'est-ce que la laïcité, selon vous ?*

J'ai commencé mes entretiens avec cette question de la définition de la laïcité. Tous mes sujets ont commencé leurs réponses en me donnant une définition simple, non compliquée, non controversée – et donc guères intéressantes ! Elles ont définie la laïcité comme « la tolérance de toutes croyances, » « la séparation du politique et religieux, » et le fait que « tous peuvent choisir leur religion. » Mais après quelques phrases comme ceux-là, elles ont commencé à exprimer leurs vrais opinions – et là on voit des différences. Par exemple : « Patricia, »<sup>2</sup> une dame de 35 ans qui soutient la loi Stasi, a commencé par dire que « la laïcité c'est la tolérance de toutes religions – par créer un environnement où tous sont égaux devant la loi. » Cet environnement, pour elle, doit être premièrement l'école. Elle a

---

<sup>2</sup> Tous noms cités sont pseudonymes, pour que les sujets soient tous anonymes.

continué par dire qu'il faut « des espaces neutres, des espaces « non religieuses, sans lesquels l'égalité ne peut pas être assurée. » Dans cette démarche, on voit comment Patricia a passé d'une définition général et basique à une définition beaucoup plus spécifique et plus personnelle – plus formée par ses propres idées et expériences.

Comparons cela avec ce qu'a dit « Marion, » une fille de 22 ans, contre la loi Stasi, qui s'est converti à l'Islam il y a trois ans, et qui s'est voilée il y en a deux. Marion a aussi commencé par dire que la laïcité est la tolérance de toutes croyances, et que l'état doit rester neutre. Mais elle a précisé que « beaucoup de français confondent la laïcité avec l'athéisme, ce qui est tout à fait faux. Dans une société athéiste, il est interdit de montrer une religion ou philosophie, quoi que ça soit, car toute la société doit être expurgée de la croyance. Mais une société laïque est autre chose : là, il n'est que l'état et les représentants de l'état qui doivent rester neutre et ne montrer aucune croyance – pas les citoyens. » Enfin, toutes les femmes qui ne soutenaient pas la loi Stasi ont spécifiquement fait cette contraste entre une société laïque et une société athéiste. Pour elles, Patricia et les autres dames qui parlait des « espaces publiques laïques et neutres » sont probablement y compris parmi les « français qui confondent la laïcité avec l'athéisme. »

Donc on a une partie de la définition de la laïcité qui est universellement accepté : la neutralité de l'état, mise en place pour que toutes religions puissent être tolérées. Plusieurs de mes sujets ont parlé des origines de la laïcité, et de ce qu'on avait avant la Révolution française – un état soumis à l'église Catholique, et des années de guerre sur la religion. A cause de cette histoire, je crois que tous français trouvent la laïcité d'être absolument nécessaire – comme j'ai dit dans l'introduction, l'idée d'être explicitement anti-laïque est presque impensable. Mais malgré cette définition en commun, les deux groupes des femmes m'ont décrit deux façons différentes dont la laïcité peut se manifester dans la réalité. A l'un côté, contre la loi Stasi, il y a celles qui font une distinction entre un état laïque et le peuple de

cet état, qui croit ce qu'ils veulent, et peut le montrer sans problème. Selon elles, la laïcité existe pour protéger la liberté de conscience du peuple, alors « elle ne doit jamais empêcher quelqu'un de pratiquer son religion, tant qu'il ne nuit pas aux autres, » comme a dit « Claudine, » une patronne du café qui a 50 ans.

A l'autre côté, il y a celles qui soutenaient la loi, et qui croient qu'on ne peut pas être égal devant l'état si on est toujours identifié avec et défini par son religion. « La laïcité est une esprit ouverte à tout et critique à tout, » a dit « Carole, » une enseignante qui a quitté l'église Catholique à partir de l'âge de dix-huit ans. « Et on ne peut pas vraiment être ouvert ou critique comme il faut, si on ne reste pas neutre dans la salle de classe. En dehors, on a toute liberté de faire ce qu'on veut, mais il y a des endroits où tout n'est pas permis. » Pour Carole, et pour les autres qui pensent comme elle, la laïcité existe principalement pour assurer l'égalité de toutes et tous devant l'état, alors ces « espaces neutres, » qui sont les manifestations physiques de la laïcité, sont nécessaires.

Par l'analyse de ces deux points de vues distinctives de la laïcité, on commence déjà à voir comment les avis de toutes ces femmes sur la loi Stasi sont fort liés à leurs définitions préconçues de certains valeurs et certains concepts. On voit bien, alors, comment les femmes qui ont les mêmes origines, les mêmes âges, et les mêmes métiers peuvent avoir des idées diverses sur la question à cause de ces définitions préconçues, et on voit aussi pourquoi on peut appeler cette affaire une « crise des définitions. » Dans cette affaire, qui met deux images d'une femme, deux images de la libération, et en fin de compte, deux images de la France en opposition, on a un confrontation des vues du monde incompatibles. Puisque la laïcité est une mélange entre deux autres valeurs essentielles, la liberté et l'égalité, je tourne maintenant vers une comparaison des avis de mes sujets sur ces deux valeurs. Je crois qu'il est ici où se trouve le cœur des arguments.

*B. Valeurs Républicaines : Quel sens concrète vous donnez à la liberté ? A quoi correspond, selon vous, l'égalité ?*

En réponse à la question sur la liberté, plusieurs de mes sujets ont fait des listes des libertés différentes fondamentales : la liberté de conscience, la liberté de parole, la libre disposition de corps, la libre mariage, etcetera. Quelques-unes aux deux côtés du débat ont décrit la liberté comme un état naturel – « on a été créé avec la libre volonté, » m'a dit Claudine, la patronne du café, qui est musulmane. Pour elle, la liberté est un cadeau sacré de Dieu, qui doit être bien protégée par la société. Pourtant, Carole a utilisé la liberté naturelle de l'homme comme preuve que Dieu n'existe pas ! « L'homme sans son état naturel est libre et responsable – c'est-à-dire, il est impossible qu'il existe un principe divin qui dirige les vies des hommes. » Bien que les deux côtés viennent des perspectives opposées sur les métaphysiques du monde, toutes étaient généralement d'accord pour dire que la liberté est l'état naturel des êtres humains.

Malgré cette primarité originale de la liberté, tous mes sujets ont aussi insisté que la liberté doive être limitée. « On n'est pas libre de faire n'importe quoi » était le sentiment exprimé par plusieurs répondants. Autrement dit, l'homme libre a besoin de l'intervention des institutions gouvernementales pour que tout soit juste et tous soient protégés. Quand on limite la liberté, (à moins qu'on soit dans une société totalitariste !), c'est normalement pour que l'égalité puisse s'agrandir. C'est une règle générale : plus on est libres, moins on est égaux, et l'inverse : plus qu'on garde l'égalité, moins qu'on a les choix et la liberté personnelle. Personne ne dirait ou « je suis pour la liberté et contre l'égalité » ou l'inverse. Cependant, chacune des femmes avec qui j'ai parlé avait souligné l'une valeur ou l'autre comme plus essentiel.

On peut deviner que les femmes qui défendent le port du voile à l'école se concernaient plus pour la liberté, et pour le choix personnel. Toutes les trois m'ont dit la

même chose : que « l'égalité n'est pas possible ! » Pour elles, toutes et tous sont des êtres différents, et si être égal veut dire être pareil, (ce qui était le cas pour presque tous mes répondants) personne n'est égal avec des autres, parce que tous sont uniques et doivent le rester. Alors l'idée de limiter le choix personnel afin d'avoir une semblance d'être la même – un état qu'elles trouvent impossible – est pour elles tellement indésirable. En plus, elles étaient toutes vite à dire, « l'égalité n'existe pas ! » Autrement dit, malgré tous les efforts qu'on a fait pour créer cette ressemblance universelle, on n'a pas encore arrivé à l'égalité sociale. « Les hommes et les femmes ne sont même pas égaux dans la société, qui est contrôlé par les humains : au niveau du travail, du salaire, du représentation politique – les femmes sont toujours en bas, » a dit Marion. Donc pour elle, étant donné qu'il y a des inégalités éminentes dans la société française, les officiels de l'état se montrent hypocrites lorsqu'ils cherchent l'oppression des femmes et l'inégalité homme-femme chez les musulmans quand elle est en plein vue chez eux. D'ailleurs, elle, autant que fille féministe voilée, ne croit pas que le voile soit symbole d'une inégalité homme-femme. « Je ne me fait pas trompée par les apparences, » elle a dit.

A l'autre côté, les femmes qui soutiennent la loi Stasi ont souligné l'importance d'être égal devant l'état, et l'impossibilité de garder toutes nos libertés si on veut avoir une société juste. Selon Patricia, « si tout le monde est libre de faire n'importe quoi, personne ne pourrait vivre en sécurité et bonheur. La vie en société nous offre plusieurs libertés – mais on est aussi obligé d'en renoncer quelques-unes. » Pour elle, une de ces libertés qu'on est obligé de « renoncer » est la liberté de porter le voile dans certains espaces spécifiquement « laïques, » où personne ne doit être identifié par sa religion – où la religion ne doit avoir aucune force. Pour Patricia, qui est enseignante de Français comme langue secondaire, une de ces endroits doit être l'école. « Il faut que toutes et tous mes élèves soient égaux, » elle m'a dit. « Et si j'ai une petite fille voilée dans ma classe, on voit immédiatement qu'elle, ou sa famille, ou sa



croyance, ne la considère pas l'égale des petits garçons. Mais je veux qu'elle apprenne de se comporter comme l'égale de tout le monde. Je ne vois pas comment elle peut le faire si elle se voile pour toute sa vie. » Ces mots sont forts, bien sûr. Et ils illustrent bien la façon de penser et de raisonner de quelqu'un qui n'a pas peur de dire qu'il faut strictement limiter quelques libertés personnelles. Mais pour complètement comprendre l'avis de Patricia sur cette question, il faut aussi comprendre un peu son histoire : elle a été élevée dans une famille musulmane très stricte, avec les rôles très traditionnels. Elle n'a pas senti libérée avant qu'elle ait quitté le voile – et la foi musulmane – à l'âge de 20 ans. Cette expérience personnelle a beaucoup formée ses définitions de ces valeurs « liberté » et « égalité, » et donc son avis sur le port du voile à l'école.

Lorsqu'on pense, comme Patricia, Carole, et Marie, que l'égalité est une certaine rapport de similitude qui doit être créé par la société, et que les libertés doivent être renforcé par l'état, il est évident qu'on soutient, avec la plupart des français, la loi Stasi qui interdit le port du voile à l'école. Car le voile fait voir les dissimilitudes entre les élèves qui en principe ne doivent pas exister. De les souligner avec le voile, c'est le pire. Mais par contre, si on pense que cette similitude n'est ni possible ni désirable, et si on veut maximiser le choix personnel de chacun, cette loi ne semble guère séduisant : comme pour Paulette, Claudine, et Marion. Il faut bien dire aussi qu'aucune de ces femmes n'a les avis extrêmes sur l'un côté ou l'autre. Carole, qui a souligné avec Patricia l'importance de l'égalité dans la salle de classe, a aussi parlé de l'importance « [d'] articuler la différence dans l'universalisme. » Et Marion, bien qu'elle ait souligné la liberté de choix personnel, a aussi dit que « il est essentiel que tous soient traités pareillement. » Alors aucun côté n'a un monopole sur la liberté ou sur l'égalité. Mais on peut voir quand même des différences significatives en emphase, qui sont très liées avec leurs avis sur le port du voile.

*C. La Vie en Société : Qu'est-ce que ça veut dire pour vous, d'être citoyenne française ?*

*Quel rôle doit avoir la religion dans une société ?*

D'un sujet plein de controverse, nous passons à un sujet où presque tout le monde était d'accord ! Les questions précédentes sur les valeurs républicaines de la laïcité, de la liberté, et de l'égalité ont fait une bonne préface à ce discours de la citoyenneté. Quelques-uns de mes sujets ont fait le lien directement, en disant que la citoyenneté veut dire en part soutenir les valeurs de la République. Mais pratiquement tous ont fait un lien indirect entre ces valeurs et la citoyenneté française, en disant que d'être citoyen veut dire d'être égal et également libre de tous autres citoyens – d'avoir les mêmes « droits et devoirs » qui sont garanties par la constitution française. Les « droits des citoyens » dont mes sujets ont parlé étaient, par exemple, le droit à la Sécurité Sociale, le droit à une voix dans la société (grèves, manifestations, etcetera), et le droit à une éducation. Les « devoirs de citoyens » étaient le devoir de voter, de s'engager dans la vie politique (les débats, etcetera), de payer les impôts, et d'obéir les lois de l'état français.

Les deux femmes musulmanes avec qui j'ai parlé ont toutes mentionné ces caractéristiques de la citoyenneté française, cependant elles ont plus souligné l'idée que nous sommes tous les citoyens du monde avant d'avoir une allégeance à un pays particulier, et que les musulmans sont premièrement les citoyens dans le royaume de Dieu. Claudine a décrit la citoyenneté universelle comme « la respect pour tous ce qui nous entoure. Nous sommes les citoyens du monde et alors nous devons respecter tous autres êtres vivants sur notre terre. » J'ai précisé un peu, en la demandant qu'est-ce qu'il veut dire d'être citoyen d'un pays – ou plus spécifiquement, d'être citoyen français. Elle m'a répondu : « Etre des citoyens c'est travailler pour bâtir une vie ensemble, une vie en commun, en société. C'est faire des sacrifices qu'il faut pour toucher les biens de la vie en communauté. » Et elle a continué : « on nous empêche d'avoir cette vie maintenant, à cause du voile. »

J'ai été un peu confondue par cette dernière idée, car à ce moment-là, (l'entretien avec Claudine était ma première) je ne voyais pas comment « on » a empêché les femmes musulmanes d'être citoyennes à cause du voile. Oui, il y avait ces affaires du voile à l'école, à l'hôpital, avec les fonctionnaires – mais il me semblait plutôt que le but de ces interdictions était justement de faire « *plus française*, » ou « *plus citoyenne* » ces femmes et jeunes filles musulmanes – et non de les empêcher de cette vie. Après avoir eu plusieurs entretiens, je me suis rendue compte que ce que l'état veut faire, et comment la communauté musulmane l'interprète, sont deux choses très différents. Ce que l'état veut dans ces situations est, plus ou moins, de plus assimiler les femmes et filles musulmanes dans la société française. Je crois qu'un officiel de l'état serait vraiment surpris par la déclaration de Claudine, parce que l'officiel penserait qu'il est justement ça qu'il essaye de faire, avec toutes ces lois sur les signes religieux : de rendre les femmes et filles musulmanes *plus* capable de « travailler pour bâtir une vie ensemble, un vie en commun, en société. » Mais la condition de ces privilèges de citoyen est de s'identifier au premier comme citoyen – et non comme croyant à une religion ou une autre.

Autrement dit, cet officiel qui représente l'état français veut plus ou moins que les musulmans, et en particulier les musulmanes, traitent leur religion comme les français traitent les leurs : comme deuxième (ou troisième, ou cinquième !) priorité, toujours derrière l'identité nationale. Une citation de Patrick Cabanel, scolaire de la laïcité, peut être ici utile : « Il y a deux siècles, les juifs de France devenaient Français israélites : Français d'abord (sphère publique) puis de confession israélite (sphère privée). Pourquoi les musulmans de France ne deviendraient-ils pas des Français musulmans, non plus au sens des années 1960 (les harkis « rapatriés »), mais au nom de l'expérience française du pluralisme : Français d'abord, ensuite du rite musulman ? »<sup>3</sup> Oui, « pourquoi pas ? » disent pas mal de scolaires français comme

---

<sup>3</sup> *Les Mots de la Laïcité*, p 60

Cabanel. Pourtant, pour toutes les musulmanes avec qui j'ai parlé, il n'était pas du tout aussi simple que ça.

Pour beaucoup des musulmans, cette idée de baisser la priorité de leur religion est si impensable qu'ils ne se rendent même pas compte que c'est ça que l'état veut faire. D'après eux, l'état français commence maintenant à les empêcher de participer dans la vie sociale parce que les gens ne veulent pas voir le voile dans les espaces publics – parce qu'ils sont anti-voile, et anti-musulman. Comme Marion m'a dit, « les filles musulmanes sont interdites d'aller à l'école en France » - ce qui n'est pas exactement le cas. Mais pour elle, et pour beaucoup de filles musulmanes, l'idée de se dévoiler est tellement impensable qu'il est vraiment comme si elles sont interdites d'aller à l'école. Moi, je pense qu'il est vrai que l'état français invite les femmes musulmanes de participer dans la vie sociale et publique – mais aux termes spécifiques de l'état français. Et ces termes ne marchent pas du tout chez les musulmans.

Pour résumer, toutes les femmes avec qui j'ai parlé étaient plus ou moins d'accord sur ce qu'il veut dire d'être citoyen. La différence était le rôle, ou la priorité, qui était donné à la citoyenneté par les femmes religieuses et non religieuses. Pour les femmes musulmanes, il y a une autorité plus haute que celui de l'état – quelque chose qui est difficile à réconcilier avec la citoyenneté à la française, où l'identité et l'allégeance nationale doivent être supérieurs à tous autres. Cependant, ce qui m'a frappé le plus ici était que même les femmes musulmanes, qui donnaient à l'identité nationale une place plus bas que l'identité religieuse, avaient à peu près les mêmes idées des non-musulmanes de ce qu'il veut dire d'être citoyen français. Voilà une grande chance, il me semble, pour les deux côtés de travailler ensemble. Même si tous ne sont pas d'accord de la place que la citoyenneté doit occuper, tous savent ce qu'il veut dire d'être citoyen. Ca je trouve déjà pas mal, venant d'un pays où on trouve souvent des idées presque opposées de ce qu'il veut dire d'être américain.

On penserait peut-être que les femmes musulmanes en donnant moins de priorité à l'état, diraient que la religion doit jouer un rôle plus grand dans la société. Mais là aussi j'avais été surprise. Pour commencer, toutes les femmes, de toutes croyances et des deux côtés de la question du voile à l'école, ont reconnu la place historique de la religion dans la société occidentale. Pour Carole, la religion « a eu un grand rôle civilisateur, et a pu développer les problèmes métaphysiques. » Elle reconnaît aussi que la religion reste toujours « une aide émotionnelle ou spirituelle pour beaucoup du monde. » Jusqu'à là elle est d'accord avec Marion, qui a dit que la religion « existe et a existé pour faire avancer les choses... [qu'] elle a un rôle humanitaire. » Et Carole, bien qu'elle ne soit pas du tout religieuse, reconnaît aussi le rôle moralisateur de la religion, et comment elle a pu « donner aux gens les raisons pour suivre les morales – même les raisons pour vivre. » Mais Carole espère qu'une société peut aussi avoir des morales sans les justifier par les moyens religieuses, alors que Marion croie que la religion est la fondation essentielle de tous principes éthiques, et donc est indispensable pour une société florissant. Encore une fois, on n'a pas de désaccord sur la définition – toutes avaient à peu près la même idée de ce qu'est la religion en société et de comment elle a fonctionné historiquement – mais un désaccord sur le rôle ou le priorité qui doit être donné à la religion.

Pendant que je faisais mes entretiens, j'ai appris que quelques de mes sujets non-musulmans étaient de l'avis que l'Islam soit incompatible avec la laïcité, car elles pensaient que les gens musulmans ont une idée trop différent de la rôle que la religion doit jouer dans la vie sociale. Je souhaite qu'elles pouvaient entendre ce qu'avaient dit Marion et Claudine sur ce sujet-là, parce que je crois qu'elles auraient été vraiment étonnées. Ces deux femmes musulmanes ont bien sûr des différences d'opinion avec Carole, par exemple – cependant elles croient toutes dans les principes de la laïcité comme elle est décrite dans la loi de 1905, de la séparation des églises et de l'état, et que la religion est plus personnelle que sociale. La

plus grande différence est que les femmes musulmanes trouvaient la source de leurs morales dans la religion, et Carole le trouve ailleurs – ce que ne doit pas les empêcher d’être d’accord sur la laïcité.

*D. Vie et Statut de la Femme : Quel doit être, selon vous, le rôle de la femme dans la vie publique/sociale ? Quel doit être son rôle dans la vie familiale ? Que veut dire pour vous le mot féministe ?*

J’ai aussi attendu que les réponses à ces questions sur la femme seraient très différentes selon mes deux groupes de sujets. Au début, j’avais même conçu mon étude comme une comparaison des féministes et des non-féministes : puisque j’ai supposé que toutes les femmes qui soutenaient la loi Stasi seraient des féministes, et qu’aucune des femmes qui étaient contre la loi s’identifieraient comme féministes. Encore une fois j’étais surprise, et j’ai été obligé de concevoir mon étude un peu de nouveau. En fin de compte, il n’y avait pas des grandes différences entre les images de la femme aux deux côtés de mon enquête. Même les différences d’opinion sur la question du féminisme n’étaient pas aussi grandes que les différents sur la liberté et l’égalité, par exemple – et il y avait des féministes et non-féministes aux deux côtés du débat. Bien il y avait des différenciations subtiles de perspective sur toutes ces questions, il était les similitudes qui m’ont marqué le plus. Une de ces similitudes, à un niveau très simple, était l’habitude de toutes les femmes de commencer leurs réponses avec une déclaration très générale, idéaliste, et non controversée. Avec les deux questions sur le rôle de la femme, tous mes sujets ont répondu en commençant avec une phrase comme « pareil du rôle de l’homme, » ou « tout à fait à l’égalité de l’homme. » Ensuite, presque sans exception, elles continuaient à dire des choses plus précises, plus personnelles, et presque opposées à leurs proclamations au début !

Dans la plupart de leurs réponses, les femmes m’ont décrit une image de la femme qui était assez traditionnelle : dans le sphère publique, par exemple, même Carole la « féministe

militante » m'a expliqué comment la femme a une « intelligence, sensibilité, et point de vue particuliers et différents de celles de l'homme. Quand les femmes s'engagent dans la vie politique, l'hygiène, la santé, et le développement social augmentent, parce que les femmes s'y occupent. » Je trouvais cette description du rôle de la femme dans la vie publique d'être assez stéréotypée pour émaner d'un féministe. Paulette, une dame de 37 ans qui est contre la loi Stasi, a exprimé la même pensée que Carole : « C'est aux femmes d'argumenter pour ce qui nous concerne – la paix, le droit à l'avortement, l'hygiène – ces sont des choses pour lesquels les hommes ne se concernent jamais. » Evidemment, ces images du rôle de la femme dans la vie publique viennent directement de l'idée que la femme s'occupe premièrement de la maison et de la famille – et que lorsqu'elle concerne pour la vie publique, c'est pour les raisons toujours liées à la maison et à la famille.

Claudine a aussi fait ce lien, dans une façon même un peu choquante, quand elle a raisonné que « la femme a un rôle beaucoup plus important que celui de l'homme dans la vie publique – comme mère, elle contrôle le destin du monde. C'est elle qui donne aux petits leurs valeurs, c'est elle qui les forme – et ensuite ces petits grandissent et dirigent le monde. Alors en fin du compte c'est la femme qui a le plus de puissance sur les événements du monde publique. » C'est très convenable et même joli de pouvoir dire que les mères, autant que mères, dirigent le monde – et je ne veux pas dire qu'il n'est pas vrai. Mais il n'est pas exactement de quoi on pense quand on pense du rôle de la femme dans la vie publique. Et je ne suis pas sûr que tous ces « petits » se souviennent des leçons de leurs mères quand ils sont entrain de diriger les événements du monde ! Certes, Claudine a une perspective unique sur cette problématique – mais en fin de compte sa réponse n'est pas trop différente des autres. En prenant les réponses de toutes ces femmes, on voit clairement qu'elles veulent insister sur l'égalité homme-femme dans la vie publique – mais qu'elles le font toujours par souligner ce qui est différent chez la femme – ce qui la sépare de l'homme.

Ce qui sépare homme et femme, selon mes sujets, est leurs sensibilités, perspectives, et capacités différenciées. Comme Claudine l'a dit : « L'homme ne peut pas être mon égal. Moi je ne peux pas porter 100 kilos, et lui il ne peut pas porter un bébé ! » Toutes autres réponses étaient les variations de cela. Marion, d'une autre génération que Claudine, a dit que « dans la maison, la femme apporte surtout la tendresse, l'affection. Elle contribue à l'éducation de caractère des enfants, l'éducation émotionnelle. » Même Carole, qui a qualifié tous ce qu'elle a dit par ajouter à la fin que : « il faut échapper aux « rôles », » a aussi dit que « la femme apporte aux enfants ce qu'elle est – son essence – qui est différent que celui de l'homme. Moi je suis un peu traditionnelle – quand je pense à un bel enfant, c'est un enfant façonné par un homme et une femme – les deux sont différents et donc ils apportent les qualités différents. Les deux sont nécessaires pour un développement harmonieux. » Marie, une jeune étudiante comme Marion, a bien résumé les pensées de toutes : « La femme n'arrête pas d'être féminin, ni l'homme d'être masculin. Cela fait des différences en leurs relations, et en leurs rôles en famille. Et si cette rapport traditionnelle plait aux deux, je vois pas qu'elle soit sexiste. »

On se demande, ensuite, qu'est-ce que ces femmes pensent du féminisme, et si elles s'identifient comme féministes ou non. Comme j'ai dit au début, j'ai attendu de pouvoir diviser mes sujets entre les féministes (pour la loi Stasi) et les non-féministes (contre la loi Stasi). Ceci n'était pas le cas. Enfin, il n'avait que Carole et Marie qui ont utilisé le mot « féministe » pour se décrire sans réserve. Toutes les autres étaient plus ou moins anxieuses d'utiliser ce mot à cause des connotations qui viennent toujours avec. Patricia, bien qu'elle soutient l'interdiction du voile à l'école, ne voulait rien avoir avec le féminisme – elle avait même des mots assez dure pour ce mouvement. Elle a dit que « je me définis et me défend autant que femme ; je n'ai besoin de plus rien que ça. Je trouve que souvent les féministes sont celles pour qui être femme n'est pas assez, alors elles essaient de devenir



quelque chose en plus. Moi je ne le trouve pas nécessaire. » Claudine et Paulette ont les deux expliqué qu'elles défendent les droits de la femme, mais qu'elles se sentaient que les féministes assertent les droits de la femme aux dépens de celles de l'homme. Je voyais que les sentiments sur le féminisme changeaient un peu selon les générations. A l'exception du Carole, qui était la plus vielle de mes sujets mais aussi la plus militante, les femmes plus jeunes étaient plus prêtes à utiliser ce mot et à l'approprié – c'est-à-dire, à le définir pour elles-mêmes. Je trouve cette tendance encourageante, parce que le féminisme, comme tous les mots dont je m'occupe dans cette étude, a besoin d'être constamment redéfini et renouvelé.

## **V. Résumé : Différences Révélatrices et Terre en Commun**

Pendant le cours de mon étude, j'ai trouvé quelques différences plus fortes que j'ai prévu, et quelques similarités inattendues. Les deux sont révélatrices des idées et priorités des femmes françaises – de ce qui est entrain de changer maintenant, ce qui peut bientôt changer, et ce qui ne va probablement jamais changer. De toutes les déclarations que j'ai entendues dans le six semaines passés où j'ai amené mon enquête, il y en avait certains similitudes et dissimilitudes qui me semblaient les plus profondes. Je les résume ici, en commençant avec les similarités.

Au niveau des valeurs, il y avait les plus grandes différences, mais quand même il y avait un cadre basique pour chaque valeur sur lequel toutes étaient d'accord. La laïcité était décrite par toutes comme « la neutralité de l'état, et la liberté de chacun de choisir sa croyance. » Pour la liberté, toutes ont affirmé que personne n'est libre de faire n'importe quoi, et que si une action nuit à la liberté d'autres gens, on n'est pas libre de le faire. Au sujet de l'égalité, toutes étaient d'accord qu'elle est un idéal créé par les hommes – que les gens dans leur état naturel sont libres, mais pas nécessairement égaux. Il y avait un grand

sentiment que cet idéal humain de l'égalité est nécessaire et indispensable, mais aussi quelque chose d'un peu artificiel, créé et même imposé par la société.

Au sujet de l'identité et la citoyenneté française, il y avait beaucoup d'idées en commun. D'après ces femmes, être citoyen français veut dire avoir les droits et devoirs de la France – qui font ensemble la solidarité. Elles ont toutes parlé contre le communautarisme, et elles ont répété plusieurs choses spécifiques qui font parties de cette identité solidaire française – le système éducatif et le Sécurité Sociale, par exemple. Toutes étaient d'accord que la citoyenneté n'a rien à voir avec avoir pour ancêtres les Gaulois !

Et enfin, sur la thème de la place de la femme en société et à la maison, les femmes avec qui j'ai parlé m'ont donné une image assez unifiée des qualités qu'on trouve chez la femme : tendresse, gentillesse, les émotions, etcetera, et des choses pour lesquelles les femmes s'en occupent : l'hygiène, la paix, le planning familial, et la santé, pour prendre quelques exemples. Les femmes ont bien fait une distinction entre homme et femme dans le monde public et le monde privé, mais elles n'ont pas dit que l'un ou l'autre appartient plus à l'homme ou à la femme. Autrement dit, elles n'ont pas séparé l'homme et la femme dans les milieux différents – l'homme en public et la femme en privé – comme a été fait autrefois. Elles les ont séparé plutôt selon les caractéristiques des deux sexes – ce qui est encore une division, mais dans un sens assez nouveau. Le féminisme, pour elles, est une idée qui est entrain de bouger maintenant, entrain d'évoluer, et personne n'est pas trop sûr où elle se situe dans cette problématique des femmes et féminisme. S'il y avait un accord sur ce sujet c'était que presque toutes sont au moment un peu confondues là-dessus !

Toutes ces similarités sont biens, et elles nous offrent une terre en commun et un point de repaire pour trouver de solutions à ces questions de la laïcité, la libération, et l'éducation des filles. Mais il faut également bien comprendre les différences qui séparent les deux courants de pensée sur ce sujet, car sans les comprendre on ne peut pas les améliorer. Pour la

plupart, les différences que j'ai trouvé étaient les différences de priorité ; cependant il y avait aussi des différences prononcées des définitions. Une des différences de priorité était sur la question de la religion : tandis que toutes étaient d'avis que la religion est plus personnelle que publique, les trois femmes qui s'étaient opposées à la loi Stasi, y compris Paulette, qui n'avait pas une appartenance religieuse particulière, ne croyaient pas qu'il soit possible d'avoir un monde où la religion ne joue aucun rôle. En revanche, les trois femmes qui étaient pour la loi Stasi espéraient toutes qu'on peut un jour avoir un monde où la religion n'a aucun effet – un monde où tout le monde peut justifier leurs morales et décisions par les chemins non liées à une religion ou une autre. Cette différence fait que les femmes qui idéalisent un monde où la religion ne joue pas de grand rôle sont plus prêtes à supprimer quelques libertés personnelles pour un but final qu'elles trouvent plus digne.

Liée avec cette différence est une autre différence de priorité – celle de la citoyenneté. Tandis que leurs définitions de ce qu'il veut dire d'être citoyen français étaient très similaires, les femmes qui étaient contre la loi Stasi se sont senties que l'identité nationale n'est pas la première allégeance. Elles avaient toutes les allégeances à une autorité qu'elles voyaient comme plus haut, plus suprême, et ceci n'était pas une allégeance qu'elles pouvaient quitter dans tels et tels endroits. A cause de leurs priorités dans la vie, elles ne pouvaient pas devenir, dans les mots de Cabanel, « françaises d'abord, ensuite du rite musulman. » A l'autre côté, les femmes qui soutenaient la loi Stasi pensaient, avec l'état français maintenant et historiquement, et avec la plupart de la population française aussi, qu'une nation ne peut pas survivre si son peuple est divisé – de langue, de culture, ou d'allégeance. La fameuse école laïque, publique, gratuite, et obligatoire de Jules Ferry a historiquement été l'espace où on nuit toutes ces divisions. Pour le bien-être du pays, disent les partisans de la loi Stasi, il faut que l'école reste cette espace d'égalisation. Et cela nous amène à l'idée de l'égalité.

Cette fois nous avons une distinction de définition et non de priorité – les façons dans lesquels les femmes ont défini l'égalité étaient vraiment incompatibles l'un avec l'autre. Pour une partie des femmes, l'égalité c'est l'idéal de l'universalisme – c'est-à-dire, l'idée (révolutionnaire à une époque) que tout le monde a la même chance dans la vie – que tout le monde commence au même niveau et que personne n'est favorisé. Même si cet état idéal n'est pas vrai, ce que ces femmes trouvent d'être le plus égal est de le faire sembler vrai – de créer au moins une apparence de l'égalité universelle – parce que même dans un monde qui restera toujours imparfait, on doit aspirer au meilleur monde possible. Et s'il y a un endroit où on doit être capable de se sentir égal aux autres, ça doit être l'école, pour donner cette valeur et ce sentiment très tôt aux enfants, en espérant qu'ils le gardent et le feraient continuer. Donc ces femmes soutiennent la loi Stasi, parce qu'elle aide d'un part à faire paraître cette égalité idéale dans le monde de l'école. Elles trouvent cette égalité d'être un élément indispensable de l'éducation à la française.

A l'autre côté, il y avait les femmes qui, vu que cette égalité n'est qu'un idéal et n'existera jamais dans la réalité, ne veulent pas jouer le jeu. Si tous ne sont pas semblable l'un à l'autre, pourquoi nous nous illusionnerons ? Elles espèrent – avec une idéalisme de leur tour aussi – qu'en voyant tous les jours à l'école les différences de toutes et tous, les enfants peuvent finalement apprendre de les apprécier et de les respecter. Ce point de vue les pousse à opposer la loi Stasi comme un moyen de cacher la différence et de falsifier la réalité.

Tournons finalement vers la liberté, et la libération. C'est une des divisions les plus marquées de mon enquête. Pour la moitié des femmes, être libéré veut dire être une femme moderne – qui surtout n'arrête pas d'être féminin, mais en fait qui montre sa féminité dans une façon entendue et habile. Pour elles, la liberté c'est de ne pas être soumis à personne, d'être indépendant, maître ou maîtresse de son propre destin. Elles pensent aussi que, étant donné la présence continuant de la patriarchie, que cette condition de libération doit être

renforcé par l'état – sinon, elles raisonnent, elle n'arrivera jamais. Pour ces raisons-là, elles trouvent la loi Stasi d'être nécessaire.

Mais l'autre moitié des femmes avec qui j'ai parlé objectent. Pour elles, la loi Stasi veut dire qu'il y a toujours un groupe de gens – des hommes, pour la plupart – qui disent aux femmes et aux filles ce qu'elles peuvent porter et où elles peuvent le porter. D'après elles cette situation est loin de la libération des femmes. Pour elles, être libérée veut dire avoir le choix personnel. Et si, avec ce pouvoir de choisir, une femme choisie librement de rester à la maison pour élever les enfants, ou si elle choisie, d'un sentiment de modestie et de dévotion à Dieu, de se voiler dans les espaces publics, elle doit en avoir le droit. Voyons comment ces deux définitions sont en opposition directe.

Et enfin, nous arrivons à la laïcité. Elle est la combinaison précaire de ces deux valeurs que je viens de discuter – de l'égalité et de la liberté. Et les différences en interprétation selon les deux côtés doivent être maintenant facile à deviner. Pour un côté, la laïcité est cette assurance que chaque enfant trouvera un espace où il – en ce cas, il vaut mieux de dire plutôt elle – peut avoir la chance d'échapper aux croyances et coutumes de son tradition, héritage, ou famille, et où elle peut découvrir le monde à travers les même méthodes de toutes et tous autres élèves – le savoir, l'esprit ouvert, et la pensée critique. Mais pour l'autre côté, la laïcité est ce qui protège justement ces croyances, coutumes, et héritages familiaux d'être détruits et effacés force de la grandeur et abondance de la culture ou de la religion majoritaire. Les deux définitions sont plausibles et compréhensibles – mais elles sont contradictoires l'une avec l'autre et elles amènent dans deux directions opposées.

## **VI. Réflexions Finales : Les Avenirs Possibles de la Laïcité**

Ce qui est sûr aujourd'hui est que la France va aller dans une de ces deux directions – mais on ne sait pas encore lequel. Si le port du voile reste interdit à l'école, et si cette interdiction s'épanouira dans les autres espaces publics, une nouvelle génération des

enfants grandira avec les définitions de la laïcité, de l'égalité, de la liberté, et de la religion qui seront à peu près les mêmes de celles de la moitié de mes sujets qui soutenait la loi Stasi.

Sinon, si la loi sera supprimé, le contraire se passera : les enfants de la nouvelle génération grandira avec des nouvelles valeurs – avec les valeurs et définitions exprimées par les femmes qui étaient contre la loi Stasi. Ou peut-être il ne sera pas aussi simple que tout ça.

Ce que je trouve d'être plus vraisemblable est qu'il y aura une sorte de compromise. Après avoir parlé avec toutes ces femmes des deux côtés de ce débat, je n'arrive pas à croire qu'un côté ou l'autre va disparaître juste comme ça. Il va falloir trouver une troisième voie. Mais comment trouver de compromise entre ces deux points de vue qui sont si différents ? La solution se trouve encore chez les filles, et avec l'éducation. C'est aux filles maintenant de montrer la grande variété de possibilités de croyance et libération. Comme j'ai montré avec cette enquête, personne ne suit exactement le stéréotype – ni d'une fille voilée soumise, ni d'une fille féministe militante sans appréciation de la féminité. Il faut que les filles et les femmes montrent au monde qu'il y a plein de façons uniques de combiner la foi et l'esprit critique, l'identité française et l'identité musulmane, le respect pour le choix individuel de tous et la maintenance de l'égalité des droits et de traitement. Il n'y a pas de formule exacte pour le succès – les bonnes formules sont peut-être aussi illimité que les femmes et filles du monde. Comme les femmes du monde continuent à montrer, on peut être une femme du ménage avec un esprit indépendant, on peut être une féministe militante qui porte du rouge à lèvres tous les jours, on peut être une étudiante voilée qui étudie le physique et la philosophie. S'il y a une chose que la mouvement féministe américaine a pu montrer au monde, j'espère qu'il est ça : qu'il n'y a que les limites que nous nous créons avec notre définitions. J'espère également que ça peut être une réponse à la question avec laquelle j'ai commencé mon étude : Pourquoi cette division entre femmes ? D'où vient-elle ? Et comment la division peut-elle être surmontée ? Au moins, c'est la meilleure réponse que je sais donner.

Pour conclure, je voudrais revenir un peu en arrière, et prendre la citation du Pape Etienne II avec lequel j'ai commencé ce dossier : « La France est la fille aînée de l'Eglise. » A l'époque, (VIIIe siècle) il avait sans doute raison, et ses mots ont été retenues, car pendant les siècles la France était très fière de cette description. Bien sûr, beaucoup a changé depuis ce période-là, pourtant la religion Catholique continue à jouer un rôle important si parfois subversif en France et dans la mentalité française. Même si, à travers des siècles, elle a déserté officiellement sa « mère, » l'église, Marianne ne peut ni effacer ni récrire son histoire. Bien que – et peut-être parce que – elle symbolise la France révolutionnaire du peuple, à un niveau où un autre Marianne reste un peu toujours « la fille aînée de l'église. » La grande question actuelle, alors, est une question avec une réponse interminable et interminablement changeante : *Qui sont-elles, les filles de Marianne ? Et qui seront-elles à l'avenir ?*

## VIII. Bibliographie

Benguigui, Yamina. *Femmes d'Islam : Le Voile et la République*. Réalisé 1994. Les trois épisodes de cette série ont été diffusés sur France 2 les 8, 15, et 22 juin 1994.

Cabanel, Patrick. *Les Mots de la Laïcité*. Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, France, 2004.

Gandin, Patricia, et Laurent, Caroline. « Du Rififi chez les Féministes, » *Elle* magazine, 21 mars 2005, p 157-178.

Jézéquel, Laurent. *Liberté de Croire, Liberté de Penser : essai et anthologie*. Gallimard Education, Paris, France, 1999.

Orallo, Sonia. *La Laïcité en Pratique : à l'école, dans l'administration, à l'hôpital, et dans l'entreprise*. Prat Editions, Issy-les-Moulineaux, France. 2004.

Pena-Ruiz, Henri. *Dieu et Marianne : La Philosophie de la Laïcité*. Presses Universitaires de France, Paris, France, 1999.